

JUILLET 1996

COMMUNE DE LABBEVILLE

BULLETIN D'INFORMATIONS
MUNICIPALES
B.I.M. n° 5

Le mot du Maire

Voici enfin venu pour tous le temps des vacances : moments de détente où chacun peut se retrouver en famille ou entre amis, vivre sa journée à sa guise sans contrainte.

Je vous souhaite à tous d'en profiter au maximum et de revenir plein d'allant et courage à la rentrée.

Lyne Renard.

~ o o o ~

INFORMATIONS COMMUNALES

1°) Patrimoine :

La commune possède dans l'Eglise une statue de la Vierge à l'Enfant qui a été récemment restaurée sous la surveillance des Musées Nationaux : cette statue qui a été remise en place peut être admirée aux heures des offices religieux.

Cette restauration coûtera à la commune près de 20.000 F : nous prenons la liberté de faire appel aux généreux donateurs et nous les en remercions par avance.

2°) Chemin d'Hérouville :

Des usagers auront remarqué que la "route du plateau" a été remise en état sur le territoire d'Hérouville, comme cela avait été fait sur la Commune. En accord avec la Municipalité d'Hérouville, nous avons, dans le but de maintenir cette chaussée en bon état et pour la sécurité des usagers pris un arrêté qui limite la vitesse à 70 Km/h, interdit les dépassements et limite l'accès de cette route aux camions de moins de 3^t5.

La signalisation réglementaire sera mise en place et les infractions constatées par P.V. seront transmises aux tribunaux compétents.

3°) Gros travaux :

En complément à l'information donnée au paragraphe "constructions" du BIM précédent, nous vous précisons que tous les gros travaux de terrassement et/ou déblaiement des buttes ou talus doivent faire l'objet d'une demande en Mairie.

4°) Poubelles :

Le ramassage qui a lieu deux fois par semaine est effectué le matin à des heures différentes, c'est-à-dire :

- le lundi matin à partir de 8 h ;
- le jeudi vers 5 heures.

Nous vous recommandons donc de sortir vos poubelles la veille mais toutefois PAS AVANT 19 HEURES.

Nous profitons de ce bulletin pour rappeler que les gravats et déchets végétaux ne doivent pas être mis dans les poubelles.

3°) Trottoirs :

Les piétons doivent pouvoir circuler sans gêne sur les trottoirs ; chacun doit impérativement entretenir le sien : par exemple couper un lierre qui retombe d'un mur de clôture, élaguer une haie gênante, désherber le sol.

4°) Horaires de la Mairie :

Durant la période de congé de la Secrétaire (du 12 Août au 7 Septembre) la Mairie sera ouverte :

- le mardi de 15 à 17 h ;
- le vendredi de 16 à 18 heures

B O N N E S V A C A N C E S

=====



SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF AGRICOLE D'ÉLECTRICITÉ DE LA VALLÉE DU SAUSSERON

DISTRIBUTEUR PUBLIC D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF AGRICOLE À CAPITAL VARIABLE
16, AVENUE DU CARROUGE - 95760 VALMONDOIS
SIRET 785 920 216 00015 - Code APE 401 Z

TÉL. : 34 08 97 97
FAX : 34 73 08 48
CCP 690 44 PARIS D

Dossier N° :

N/Référence :

V/Référence :

AZ/ED

NOTE D'INFORMATION GROUPES ELECTROGENES DE LA SICAE

Valmondois, le

23 mai 1996

Objet:

Madame, Monsieur,

Nous avons eu connaissance que la construction d'un bâtiment pour quatre groupes électrogènes à LABBEVILLE sur le site de la CROIX BAPTISTE suscitait des questions et donnait lieu à des commentaires.

Afin de permettre une analyse objective de ce projet et éviter des malentendus, nous présentons, ci-après, la consistance de ces travaux.

LE PAYSAGE:

Le bâtiment se situera à proximité des pylônes des lignes très haute tension de l'E.D.F.. Il sera moins haut que les deux hangars existants et ne sera pas le plus grand.

Aucune cheminée ne dépassera le faîtage.

Son intégration dans le site a été étudiée en concertation avec la Mairie et l'Architecte des Bâtiments de France.

L'ensemble sera dans des coloris se mariant avec l'environnement et sera clôturé. Des haies vives et des bosquets d'essences locales amélioreront son intégration.

Le bâtiment ne sera pas visible depuis les habitations. Les constructions habitées les plus proches seront à 350 mètres dont une partie est boisée.

LE BRUIT:

Le bâtiment est spécialement insonorisé. Le bruit dû au fonctionnement des groupes électrogènes est très faible à l'extérieur. Des membres du Conseil Municipal de Labbeville ont pu le constater lors de la visite d'une installation identique. Le fonctionnement des installations ne sera pas audible depuis les habitations.

T.SVP

L'ATMOSPHERE:

Les moteurs diesels retenus sont les plus performants du monde en terme d'émission de polluants. Dans ce domaine, ils satisfont la réglementation européenne la plus contraignante et vont même au-delà.

Ces moteurs possèdent un système exclusif qui réduit de 80% le panache de fumée émis par tout moteur diesel au démarrage.

L'installation de tel moteur est autorisée dans les agglomérations, y compris Paris.

LE FONCTIONNEMENT:

Quand les conditions d'approvisionnement le permettront, ces moteurs, sans aucune modification, pourront utiliser des carburants « verts » type esters méthyliques d'huile de colza (énergie renouvelable).

Ces moteurs fonctionneront seulement 22 jours par an et 18 heures par jour. Ces 22 jours seront répartis entre le 1^{er} novembre d'une année et le 31 mars de l'année suivante. La répartition est faite à la demande d'E.D.F. en fonction des contraintes du système « Production/Transport » national.

La puissance électrique de chaque groupe sera de 1655 Kilowatts. L'ensemble de la production représentera moins de 6% de nos besoins.

Cette installation ne constituera donc qu'une source d'appoint de nos consommations pendant les 22 jours évoqués. Elle permettra à la SICAE de souscrire un contrat E.J.P. (Effacement Jours de Pointes) auprès d'E.D.F..

Ce projet a pour but d'améliorer les conditions d'approvisionnement de la SICAE et lui permettre de maintenir sa capacité d'investissement sur les réseaux ainsi que la qualité des services qu'elle fournit.

LE DIRECTEUR
A ZANELLO